

## Sources d'information de la Rapporteuse Spéciale

Dans l'exercice de son mandat, la Rapporteuse Spéciale peut demander, recevoir et échanger des informations à partir de toutes les sources pertinentes et parties prenantes telles les États, les organisations intergouvernementales, les organisations non-gouvernementales, les autres mécanismes des droits de l'homme tels que les procédures spéciales et les organes conventionnels, ainsi que d'autres acteurs représentant un éventail d'intérêts et d'expériences. Cette liste n'est cependant pas exhaustive.

## Informations complémentaires

Pour plus d'informations sur le travail de la Rapporteuse Spéciale dans le domaine des droits culturels, veuillez visiter le site du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

[www2.ohchr.org/english/issues/cultural\\_rights/index.html](http://www2.ohchr.org/english/issues/cultural_rights/index.html)

## L'envoi d'informations à la Rapporteuse Spéciale

Toutes les informations pertinentes au mandat peuvent être portées à l'attention de la Rapporteuse Spéciale. Cela inclut les bonnes pratiques, les études thématiques, ainsi que les informations sur des violations présumées des droits culturels. Toute personne ou organisation peut envoyer des informations à la Rapporteuse Spéciale.

Si vous souhaitez soumettre des informations sur des violations présumées, veuillez envoyer les informations détaillées à l'adresse indiquée ci-après (voir la rubrique **Contact**). Plus d'informations sont disponibles sur le site suivant : [www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/Complaints.aspx](http://www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/Complaints.aspx)

La Rapporteuse Spéciale accepte de recevoir les communications, quel qu'en soit le format. Vous pouvez également utiliser le questionnaire modèle disponible sur le site.

## CONTACT

Rapporteuse Spéciale dans le domaine des droits culturels c/o OHCHR-UNOG  
Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 1211 Geneva 10, Suisse

Email : [srculturalrights@ohchr.org](mailto:srculturalrights@ohchr.org)

Fax: +41 22 917 90 06

Tel: + 41 22 917 92 54

Twitter: @UNSRCulture



## Rapporteuse Spéciale dans le domaine des droits culturels

Le Conseil des Droits de l'Homme, par sa résolution 10/23, a décidé de créer pour une période de trois ans, une nouvelle procédure spéciale intitulée «Expert Indépendant dans le domaine des droits culturels». Le mandat a été prorogé en 2012, en changeant son statut pour celui de **Rapporteuse Spéciale dans le domaine des droits culturels** (résolution 19/6). Ce mandat a été prolongé de nouveau en 2015 pour une période de 3 ans par la résolution 28/9

Le mandat constitue l'une des diverses procédures spéciales thématiques établies par le Conseil des Droits de l'Homme. Il partage ainsi des méthodes de travail communes aux autres mandats ainsi qu'un code de conduite.

Toutes les procédures spéciales sont assistées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, basé à Genève, en Suisse. **Mme Karima Bennouna** est la seconde titulaire du mandat, après Mme. Farida Shaheed.

## À propos de la Rapporteuse Spéciale

**Mme Karima Bennouna** a été nommée Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels en octobre 2015. Elle a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des droits humains, au cours desquelles elle a travaillé avec les Gouvernements et les organisations non-gouvernementales, dans le cadre de missions, d'observations de procès et de processus électoraux et de recherches dans plusieurs régions du monde. En tant que professeure de droit et chercheuse pour le programme Martin Luther King, Jr. Hall à la faculté de droit Davis de l'Université de Californie, elle enseigne les droits humains et le droit international. Ses recherches et écrits, portant entre autres sur les questions de droits culturels, sont largement diffusés et elle commente régulièrement les questions de droits humains dans les médias. Mme Bennouna a reçu de nombreux prix, dont le prix Dayton de littérature pour la paix (2014) pour son récent ouvrage intitulé "Your Fatwa Does Not Apply Here: Untold Stories from the Fight Against Muslim Fundamentalism."

## Fonctions

---

Conformément à la résolution 19/6 du Conseil des Droits de l'Homme, prolongé par la résolution 28/9, la Rapporteuse Spéciale dans le domaine des droits culturels est chargé d'exécuter les fonctions suivantes:

- Identifier **les meilleures pratiques dans le domaine de la promotion et de la protection des droits culturels** aux niveaux local, national, régional et international
- Identifier les **éventuels obstacles qui entravent la promotion et la protection des droits culturels** et de soumettre au Conseil des propositions ou des recommandations sur les actions qui peuvent être menées pour les éliminer
- Travailler **en coopération avec les États** afin de faciliter l'adoption, à l'échelon local, national, régional et international, de mesures de promotion et de protection des droits culturels par la formulation de propositions concrètes tendant à renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans ce domaine.
- Etudier la **relation entre les droits culturels et la diversité culturelle**, en collaboration étroite avec les États et d'autres acteurs compétents, en particulier avec l'UNESCO, en vue de promouvoir davantage les droits culturels
- Faire une place aux considérations liées **au genre et au handicap dans son travail**
- Travailler en **étroite coordination, tout en évitant les duplications inutiles, avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales**, d'autres procédures spéciales du Conseil et du Comité sur les droits économiques, sociaux et l'UNESCO, ainsi que d'autres acteurs représentant le plus large éventail possible d'intérêts et d'expériences, à l'intérieur de leurs mandats respectifs, y compris par l'attention et le suivi des conférences et manifestations internationales pertinentes.

## Activités

---

### ➤ Les visites de pays

La Rapporteuse Spéciale effectue en moyenne deux visites officielles dans les pays par an. Ces activités sont menées sur invitation du gouvernement concerné, et la Rapporteuse Spéciale donne ses conclusions et recommandations au Conseil des Droits de l'Homme. Le principal objectif de ces visites est de s'engager de manière proactive auprès des États et autres parties prenantes afin de renforcer la promotion et la protection des droits culturels sur le terrain.

### ➤ La recherche thématique

La Rapporteuse Spéciale présente des rapports annuels thématiques au Conseil des Droits de l'Homme et à l'Assemblée générale sur les questions liées à son mandat.

### ➤ Communications

La Rapporteuse Spéciale reçoit des informations soumises par toutes les parties prenantes. L'information recueillie est utilisée dans plusieurs activités menées lors du mandat. Si la situation l'exige, la Rapporteuse Spéciale peut également échanger des communications avec les gouvernements concernés.

### ➤ Autres activités

La Rapporteuse Spéciale participe à des conférences, des séminaires et autres événements qui sont pertinents au regard de son mandat.

## Questions à l'étude

---

Dans son premier rapport soumis au Conseil des Droits de l'Homme, la Rapporteuse spéciale a exposé ses premières considérations sur le cadre conceptuel et juridique de son mandat. En se concentrant sur les défis concernant la portée et le contenu des droits culturels, la Rapporteuse Spéciale a examiné les dispositions pertinentes contenues dans les instruments des droits de l'homme des Nations Unies, et a développé ses premières réflexions sur l'interaction entre le principe de l'universalité des droits de l'homme, la reconnaissance et la mise en œuvre des droits culturels et la nécessité de respecter la diversité culturelle.

Ces considérations initiales ont été par la suite approfondies à travers une série d'études thématiques portant sur des questions telles que l'accès au patrimoine culturel, la réalisation des droits culturels des femmes, le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications, la liberté artistique, l'écriture et l'enseignement de l'histoire et l'impact des régimes de propriété intellectuelle sur les droits culturels. Pour en savoir plus : [www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx](http://www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx)

La Rapporteuse Spéciale souligne que son mandat ne porte pas sur la protection de la culture et du patrimoine culturel *per se*, mais bien sur les conditions permettant à tous sans discrimination d'accéder, de participer et de contribuer à la vie culturelle de manière continue.